

1/4 livre de beurre,
na, le jus et l'écouée.
chaud) et verser sur
Ajouter le sucre
le jus de citron.
à ce que le mélange

érée

urs de bluets du
ous vous diront
qu'on leur paye
à 300 pour cent

érative Fédérée,
ltivateur.
lée a fait réali-
sur quelques-uns

de piastres.

on par année.

omiser moins de
s années.

ante millions de
leurs durant ces

i des Fromagers,
basant sur ces
tte période.

st-elle pas justi-
étrangère dans
érateur et con-
moins qu'on ne
à tout le cabinet
es intentions du

cher des petites
ne plutôt à nous
ree qu'engendre
on identique et
êmes pour tous.
le cultivateur qui
omme d'affaires,
la finance, du
une magnifique
ération? Voyez
établi dans les
ration? C'est la
l'exemple de ces
blir la vente de
tent d'en retirer
est la meilleure
tteindre ce but.
ivent être reliées
produits. Cette
aver son action,
uvement coopé-
able aux cultiva-

pour l'éducation
laitière, la prin-

mais pour la pre-
u fromage?
une maison de
ile à réfuter que

t l'établissement
leur qualité?

l'heure actuelle,
oles suivant leur

lients du produit

La vérité au sujet de la Coopérative Fédérée

Quel est l'établissement commercial ordinaire qui envoie gratuitement des experts aux fabriques de produits laitiers, lorsque ces produits laitiers démontrent des défauts de fabrication?

Où est la maison d'affaires qui s'intéresse à la fourniture économique des machines et des marchandises requises dans la fabrication des produits laitiers?

Quelle est la maison d'affaires qui a introduit la fabrication et la vente coopérative des conserves alimentaires, du miel, des produits de l'érable, etc.?

Quelle maison d'affaires s'occupe réellement d'éducation et de coopération dans la production, la préparation et la vente des produits agricoles en général, comme les animaux vivants, le porc, le mouton, les veaux, les volailles, les œufs, les légumes, etc.?

Quelle est la maison d'affaires qui, de même, s'est occupée de relever l'industrie du poisson, celle des bluets, la production des dindons, etc.?

Où trouve-t-on une maison d'affaires ordinaire qui s'occupe activement d'améliorer les conditions de vente sur les marchés étrangers, qui cherche pour ses clients des marchés plus avantageux?

Quel est l'établissement commercial ordinaire qui fait rapport chaque semaine à ses expéditeurs sur la qualité de leurs produits, sur les défauts d'emballage ou d'expédition et leur donne les moyens de remédier à ces défauts?

Quelle maison d'affaires ordinaire s'intéresse, comme la Coopérative, à la production et à la vente en coopération des semences pures, à celle des engrais chimiques, des insecticides, etc.?

Qui a encadré les boîtes à fromage d'un fil de fer avant de les expédier en Angleterre, système tellement avantageux que le gouvernement l'a rendu obligatoire et que le commerce de Londres nous a fait des compliments sur le bon état dans lequel lui arrive notre fromage?

Si, comme le prétendent certaines gens, la Coopérative compte si peu comme société, comment expliquera-t-on que toutes les maisons d'affaires ordinaires, dans le commerce des produits agricoles, surveillent étroitement ses opérations et basent leurs prix et leurs transactions en général sur les prix et les transactions de la Coopérative Fédérée?

Nous terminerons cet article déjà trop long en rappelant ce que l'honorable M. Perron disait, dans son manifeste, de l'établissement de coopératives locales affiliées à la Coopérative Fédérée:

"Nous demandons aux cultivateurs de former une coopérative d'achat et de vente par paroisse ou par groupe de trois ou quatre paroisses. Nous voulons faire de notre province une province de coopératives. Nous n'épargnerons rien pour mettre sur pied une Coopérative Centrale capable de satisfaire les plus exigeants. De leur côté, les cultivateurs doivent faire leur part en s'organisant des coopératives locales vivantes, fermement soutenues et alimentées par de bons produits."

Ainsi groupés en coopératives locales, qui uniront leurs besoins, leurs exigences, comme leurs énergies et leurs volontés dans la Coopérative Fédérée, les cultivateurs pourront faire beaucoup pour améliorer leur situation, obtenir de meilleurs prix; tandis qu'en éparpillant leurs efforts, ils feraient l'affaire de ceux qui sont ligués pour la protection et la défense d'intérêts opposés aux leurs.

Unissons donc nos efforts à ceux de l'honorable M. Perron pour faire de Québec "une province de coopératives".

La coopération n'est peut-être pas une panacée capable de guérir tous les maux dont souffre l'agriculture, elle ne peut faire disparaître le chiendent et les autres mauvaises herbes, mais elle est certainement le meilleur moyen d'améliorer la condition des cultivateurs. Cela vaut bien la peine qu'on s'en occupe, n'est-ce pas?

Le producteur est celui dont dépend en somme le succès définitif de la coopération. On le comprend dans les autres pays. On le comprendrait mieux dans le nôtre, si certaines gens ne passaient leur temps à jeter de l'eau froide sur l'enthousiasme de nos gens.

Mais, pour fonder des coopératives, il faut que ceux qui sont appelés à en bénéficier le veuillent bien et qu'ils aient l'esprit coopératif. Nous savons que le gouvernement est prêt à faire sa part, l'honorable M. Perron nous en a donné l'assurance. Faisons donc généreusement la nôtre. Aidons-nous et le gouvernement nous aidera.

Monsieur Valmore Richard, de St-Pamphile, nous adresse une lettre dans laquelle il pose diverses questions, qui ne sont pas de notre ressort. Nous avons transmis cette lettre à qui de droit. Notre correspondant aura, sans doute, dans un prochain numéro, les réponses désirées.

Nous pouvons lui dire, cependant, que c'est par inadvertance que les prix de remise pour le beurre n'apparaissent pas dans notre dernier numéro. Ils nous avaient été envoyés par la Coopérative Fédérée, mais une distraction du correcteur a été cause de leur omission. Espérons que cela ne se répètera plus.

LISEZ LE BULLETIN DE LA FERME

Une déclaration de l'hon. Taschereau

Interrogé par des journalistes montréalais, l'honorable M. Taschereau a déclaré, au sujet de la Loi du Crédit agricole, que c'est à la demande des cultivateurs que son gouvernement avait accepté la loi fédérale.

Le premier ministre n'est pas prêt à dire que le taux fixé est trop élevé. D'ailleurs, a-t-il ajouté, le président de la commission provinciale est un notaire qui connaît bien les besoins et les conditions des cultivateurs pour avoir résidé de longues années avec eux, et j'ai confiance qu'avec le concours des deux cultivateurs qui sont ses collègues dans la commission, qu'on fera un essai loyal du nouveau système qui est offert aux cultivateurs.

L'hon. M. Taschereau a aussi dit que le taux de l'argent est très élevé et qu'il doit être difficile d'obtenir des prêts à meilleures conditions, surtout si l'on tient compte des conditions de remboursement qui sont offertes par la nouvelle loi de prêts aux cultivateurs.

Cette loi donne tout le temps voulu à l'emprunteur de payer sa dette avec une augmentation additionnelle de remboursement variant entre un et deux pour cent. Cette majoration des taux servira à l'administration et à un fonds d'amortissement.

MONSIEUR ANTONIO GRENIER

Il demeure à son poste

Depuis quelque temps, Dame Rumeur est fort "busy", comme disent messieurs les Anglais. Il ne se passe pas de jour qu'elle ne lance dans le public quelque nouvelle plus ou moins abracadabrante. La dernière voulait que M. Antonio Grenier, le dévoué sous-ministre du département de l'Agriculture, songeât à démissionner pour accepter une promotion.

Nous savons que M. Grenier n'y a jamais pensé, et son nouveau chef encore moins. Il nous aurait surpris que celui-ci, en prenant possession d'un département aussi important, eut voulu se passer d'un officier aussi compétent, qui a fourni dix-huit années de bons et loyaux services, dont dix comme député-ministre.

L'honorable M. Perron s'est empressé de couper les ailes à ce canard de belle envergure, et il l'a fait en termes qui sont un beau témoignage d'appréciation du travail et du dévouement de Monsieur Grenier.

Le ministre de l'Agriculture recevait à son bureau les journalistes et ceux-ci l'interrogèrent sur les rumeurs publiées dans des journaux de la Métropole, à l'effet que Monsieur Grenier démissionnerait sous peu.

L'honorable M. Perron répondit qu'il ne savait pas qui donnait cours à ces rumeurs, mais qu'à tout événement Monsieur Grenier avait jusqu'ici fourni une trop belle carrière pour songer à l'abandonner.

"J'espère et je désire, a ajouté l'honorable Monsieur Perron, que Monsieur Grenier demeure encore longtemps sous-ministre de l'Agriculture et qu'il continue à se dévouer, comme il l'a fait depuis dix-huit ans, aux intérêts de l'agriculture."

Les amateurs peuvent chercher autre chose. Ils peuvent, par exemple, annoncer le déménagement du Parlement à Lévis, en passant par la nouvelle voie carrossable du Pont de Québec,—cela serait tout aussi probant que la démission de Monsieur Grenier.

La récolte de blé de 1928.—Les chiffres de la distribution de la récolte de blé de 1928 sont maintenant à peu près complets. Les exportations de blé au cours de l'année de récolte terminée le 31 juillet 1929 donnent un total de 355,424,699 boisseaux, tandis que les exportations de farine de blé donnent 11,808,775 boisseaux ou l'équivalent de 53,139,488 boisseaux de blé, ce qui fait en tout 408,564,187 boisseaux de blé. La quantité de blé absorbée par les semences en 1929 est estimée à 44 1/2 millions de boisseaux, tandis que les besoins pour l'alimentation de la population sont estimés à 44 millions de boisseaux. Ceci représente l'écoulement de 497,064,187 boisseaux, tandis que les stocks visibles au Canada le 31 juillet 1929 sont classés à 104,426,327 boisseaux, formant un grand total de 601,490,514 boisseaux.

Le report au 31 juillet 1928, surplus de la récolte de 1927, était de 77,626,000 boisseaux et les importations au cours de l'année sont estimées à un million de boisseaux. La quantité de blé écoulée depuis le 1er août 1928 est donc approximativement de 523 millions de boisseaux.

La quantité de blé de la récolte de 1928, de qualité non marchande, est estimée à 27,854,000 boisseaux, tandis que les pertes par le nettoyage sont classées à 16,007,000 boisseaux. Ces chiffres indiquent donc que le blé récolté au Canada en 1928 donne 566,726,000 boisseaux dont, approximativement, 544,000,000 boisseaux ont été récoltés dans les provinces des prairies.

Il peut être noté que l'estimation du Bureau Fédéral de la Statistique, en date du 11 septembre 1928, indiquait une récolte de 550,483,000 boisseaux pour tout le Canada (527,332,000 boisseaux pour les provinces des prairies). On se rappellera qu'à ce temps-là cette estimation a été critiquée et considérée comme trop élevée. L'estimation de septembre 1927 avait été critiquée dans le même sens, bien que dans les deux cas les chiffres postérieurs et l'écoulement du blé ont montré que ces estimations étaient modérées plutôt qu'exagérées.